



---

FORUM : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

SOU MIS PAR : Singapour

QUESTION : mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

**L'Assemblée générale,**

*Rappelant* la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux de dignité humaine, d'égalité et de respect des droits fondamentaux qu'elle consacre,

*Réaffirmant* la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989, qui reconnaît à tout enfant le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail susceptible de compromettre son éducation, sa santé ou son développement,

*Rappelant également* les Objectifs de développement durable, en particulier l'Objectif 8.7 visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes,

*Consciente* que le travail des enfants est étroitement lié à la pauvreté, aux inégalités économiques, au manque d'accès à une éducation de qualité et à l'insuffisance de systèmes de protection sociale,

*Reconnaissant* le rôle central du Programme des Nations Unies pour le développement dans la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités nationales et la promotion d'une croissance économique inclusive,

*Soulignant* que des politiques de développement durable, fondées sur l'investissement dans le capital humain, l'éducation et l'emploi décent, constituent des leviers essentiels pour prévenir le recours au travail des enfants,

*Se félicitant* des efforts déjà menés par les États membres, les agences onusiennes, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour réduire significativement le travail des enfants dans plusieurs régions du monde,

1. *Constata avec préoccupation* que des millions d'enfants sont encore soumis à des formes de travail compromettant leur santé, leur sécurité et leur accès à l'éducation, malgré les engagements internationaux existants ;
2. *Encourage* le PNUD à renforcer son appui aux États membres en intégrant systématiquement la lutte contre le travail des enfants dans ses programmes nationaux de développement ;



3. *Invite* les États membres à investir prioritairement dans des systèmes éducatifs inclusifs, accessibles et de qualité, en particulier dans les régions les plus touchées par le travail des enfants ;
4. *Demande* au PNUD de soutenir la mise en place de programmes de protection sociale ciblant les familles vulnérables afin de réduire les facteurs économiques poussant les enfants vers le travail précoce ;
5. *Propose* le développement de partenariats entre le PNUD, les gouvernements nationaux et le secteur privé afin de promouvoir des chaînes de production responsables excluant toute forme de travail des enfants ;
6. *Encourage fortement* le partage de bonnes pratiques et de politiques efficaces entre États membres, notamment en matière de formation professionnelle des adultes et de création d'emplois décents ;
7. *Souligne* l'importance d'un suivi régulier et d'une évaluation des programmes soutenus par le PNUD afin d'en garantir l'efficacité et la durabilité ;
8. *Invite* l'ensemble des États membres à coopérer étroitement avec le PNUD pour assurer une approche globale, progressive et durable visant à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.